

RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE VIRTUELLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 15 août 2023, 12 h

Virtuelle | *Youtube*

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS : Jean-Pierre Ouellet | *Maire*
Jessica Raymond | *Greffière*

ABSENT : Pierre Milliard | *Directeur général*

CONSEILLERS PRÉSENTS :

Quartier Saint-François :	Nancy Ann Landry (virtuel)	
Quartier Lac-Baker :	Bernard Soucy	Ronald Cormier
Quartier Clair :	Lloyd Plourde (virtuel)	
Quartier Baker-Brook :	Francine Caron (virtuel)	Georges Michaud
Quartier Saint-Hilaire :	Réginald Nadeau	

CONSEILLERS ABSENTS :

Quartier Saint-François :	Rino Levasseur
Quartier Clair :	Richard Michaud
Quartier Saint-Hilaire :	Michel J. Morin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 12 h. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue.

2. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire vérifie les présences. Trois membres du Conseil sont absents. Le quorum est constaté.



3. DÉCLARATION DIVULGUANT UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 2023-08-15 (1)

Proposé par le conseiller Ronald Cormier

Appuyé par le conseiller Bernard Soucy

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du Jour tel qu'il a été présenté.

Motion adoptée.

5. ARRÊTÉ, RÉOLUTION, PROCÉDURE, DIRECTIVE ET OUTIL ADMINISTRATIF

a) 3^e lecture de l'Arrêté n° 14-03 – Arrêté modifiant le Plan rural n° 14 du Village de Saint-Hilaire 2009

Résolution n° 2023-08-15 (2)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par le conseiller Georges Michaud

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte la 3^e lecture, par titre, de l'Arrêté n° 14-03 – Arrêté modifiant le Plan rural n° 14 du Village de Saint-Hilaire 2009.

Motion adoptée.

b) Adoption de l'Arrêté n° 14-03 – Arrêté modifiant le Plan rural n° 14 du Village de Saint-Hilaire 2009

Résolution n° 2023-08-15 (3)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par le conseiller Bernard Soucy

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Arrêté n° 14-03 – Arrêté modifiant le Plan rural n° 14 du Village de Saint-Hilaire 2009.

Motion adoptée.

- c) **3^e lecture de l'Arrêté n° 37.07 – Arrêté modifiant le Plan rural n° 37 du Village de Clair 2008**

Résolution n° 2023-08-15 (4)

Proposé par le conseiller Georges Michaud
Appuyé par le conseiller Ronald Cormier

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte la 3^e lecture, par titre, de l'Arrêté n° 37.07– Arrêté modifiant le Plan rural n° 37 du Village de Clair 2008.

Motion adoptée.

- d) **Adoption de l'Arrêté n° 37.07 – Arrêté modifiant le Plan rural n° 37 du Village de Clair 2008**

Résolution n° 2023-08-15 (5)

Proposé par le conseiller Georges Michaud
Appuyé par la conseillère Nancy Ann Landry

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Arrêté n° 37.07– Arrêté modifiant le Plan rural n° 37 du Village de Clair 2008.

Motion adoptée.

- e) **3^e lecture de l'Arrêté n° 2023.01 – Arrêté modifiant le Plan rural n° 2008.02.01 du Village de Saint-François-de-Madawaska**

Résolution n° 2023-08-15 (6)

Proposé par le conseiller Bernard Soucy
Appuyé par la conseillère Nancy Ann Landry

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte la 3^e lecture, par titre, de l'Arrêté n° 2023.01– Arrêté modifiant le Plan rural n° 2008.02.01 du Village de Saint-François-de-Madawaska.

Motion adoptée.

- f) **Adoption de l'Arrêté n° 2023.01 – Arrêté modifiant le Plan rural n° 2008.02.01 du Village de Saint-François-de-Madawaska**

Résolution n° 2023-08-15 (7)

Proposé par le conseiller Bernard Soucy
Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Arrêté n° 2023.01– Arrêté modifiant le Plan rural n° 2008.02.01 du Village de Saint-François-de-Madawaska.

Motion adoptée.

g) Approbation de la soumission pour la réparation de la toiture de l'Édifice municipal du Quartier Saint-François

Résolution n° 2023-08-15 (8)

Proposé par le conseiller Ronald Cormier

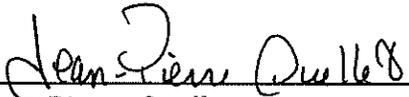
Appuyé par le conseiller Bernard Soucy

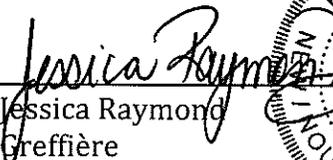
Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska approuve la soumission de M. Philippe Alstream pour la réparation de la toiture de l'édifice municipal du Quartier Saint-François pour un montant de 19 650 \$ plus taxe applicable. Le projet de réparation fait partie de l'approbation ministérielle n° 23-0039 datée du 12 juin 2023 par la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités.

Motion adoptée.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Réginald Nadeau à 12 h 07.


Jean-Pierre Ouellet
Maire


Jessica Raymond
Greffière

